



Cadre réservé au GEU :

Tiers :

Direction :

Tampon d'arrivée du dossier

**DEMANDE DE
SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2016
AU TITRE DES ASSOCIATIONS
(Loi du 1^{er} juillet 1901)**

**AIDE À L'INVESTISSEMENT
TOUT AU LONG DE L'ANNEE**

Le Département renforce son soutien aux porteurs de projets, en proposant une aide à l'investissement pour les associations. Celle-ci permet aux associations de pérenniser leurs projets en soutenant financièrement l'achat des matériels et des équipements nécessaires à leur réalisation.

ASSOCIATION :

Objet statutaire de l'association :

N° de Siret :

(numéro de référence auprès de l'INSEE, 14 caractères)

CRITERES D'ATTRIBUTION

L'aide en investissement s'adresse aux associations essonniennes qui portent des actions au bénéfice des Essonnien(ne)s, déjà partenaires du Département. Elle permet l'acquisition de matériel et d'équipement (les travaux, acquisitions foncières et études sont exclus). La demande de subvention de l'association se fait à partir d'un projet et d'un devis ; elle est liée à l'objet de l'association.

Référence délibération 2013-01-0012 du 27 mai 2013

DESCRIPTION DU MATERIEL / EQUIPEMENT QUE L'ASSOCIATION SOUHAITE ACQUERIR	
DESCRIPTION DU PROJET LIE A CET INVESTISSEMENT <i>(en quoi l'acquisition de ce matériel / équipement permettra la réalisation du projet ?)</i>	
Montant de l'investissement	
Montant de la subvention sollicitée	

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'INVESTISSEMENT

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT TTC (en €)
Fonds propres de l'association	
Commune	
Autres partenaires : - -	
Conseil départemental	
TOTAL	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) représentant légal de l'association certifie :

- Que l'association est régulièrement déclarée à la Préfecture et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention déposé auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.
- J'ai pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil départemental un pouvoir de contrôle sur l'association et du texte de la Loi du 6 février 1992 qui fixe les conditions d'une publication des comptes en annexe du compte administratif du Conseil départemental.

Fait, à le __/__/__

PIECES SPECIFIQUES A JOINDRE AU PROJET

■ Le devis du bien pour lequel l'association sollicite une subvention du Conseil départemental.

Dossier à retourner :

► Soit par mail à l'adresse : geu-asso@cq91.fr

Si vous choisissez ce mode d'envoi :

N'utilisez pas d'espace de stockage (vos dossiers ne seront pas récupérés).

Zippez au maximum vos documents afin de les envoyer en un minimum de mail.

Inscrivez dans l'objet de votre mail, l'intitulé : « **COMITE INVESTISSEMENT** » + nom de votre comité

► Soit par courrier à l'attention de :

**Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne
Service des Relations avec les Associations
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX**

Attention, utilisez un seul et unique mode d'envoi.